



Compte rendu de la CCP des non titulaires du 9 Décembre 2015

Ce matin, s'est tenue une commission consultative paritaire des non titulaires dont le thème principal était la mise en place d'un barème d'affectation. Cette réunion, prévue initialement le 24 novembre, avait été reportée en raison d'un problème de transmission des convocations. Elle s'est déroulée en présence des représentants des enseignants du primaire, du secondaire, des surveillants et des personnels atoss et animée par M. Fedane Redoine responsable du service des non titulaires.

Pour les collègues contractuels du secondaire plusieurs points sont à retenir :

-A ce jour, le barème n'est pas encore déterminé. Il est à noter qu'à l'heure actuelle nous avons été la seule organisation syndicale à faire une proposition concrète, écrite, sur ce sujet. De l'échange, il ressort que les diplômes universitaires et l'expérience professionnelle seront privilégiés. Nous estimons que le barème sera un outil indispensable pour une gestion transparente. Celui-ci sera mis en place durant le premier trimestre 2016.

-Les services du Vice-rectorat, désirent améliorer l'attractivité pour les non titulaires en modifiant par exemple le passage d'échelon (accès d'entrée à l'échelon 2).

-Un tableau d'avancement pour les personnels contractuels en CDD sera mis en place. Nous nous orientons vers un passage tous les deux ans.

Demain, lors du congrès de la FSU Mayotte, une partie de la motion qui sera présentée et votée concernera les contractuels. Ce texte, nous donnera pour les trois années à venir un mandat clair que nous défendrons. Nous vous tiendrons bien entendu informés.

Pour le Snes Mayotte Allaoui Mariame Raynard Patrice Fornecker Patrick